



aihr730174@gmail.com

Motz, le 6 juin 2017

Madame, Monsieur ,

Vous êtes candidat(e) aux élections législatives dans les départements 01, 73 et 74.

A ce titre, l'Association interdépartementale du Haut Rhône (AIHR) souhaite connaître votre position sur le projet d'ouverture de la Carrière de St Cyr sur la commune d'Anglefort (01).

La carrière:

En effet, cette carrière à ciel ouvert de près de 20 hectares et à proximité immédiate de zones naturelles protégées (ZNIEFF, Natura 2000, Marais de Chautagne etc) produirait entre 200 et 300 000 T par an de granulats pendant 30 ans (renouvelables).

Le projet comporte 3 parties :

- Extraction du calcaire à sec par abattage des roches au moyen de tirs de mines.
- **Concassage et criblage** des matériaux sur le site
- Stockage et chargement des matériaux sur une unité de transit de plus de 8000 m2.
- Transport des granulats par **camion à un rythme de 90 trajets/jour**, augmentant de plus de 26 % le trafic de camions sur les RD 992 et 991 et traversant villages et hameaux aux passages exigus, avec tous les risques en terme de sécurité routière et environnementale que cela pose.

Les conséquences irrémédiables en matière de **pollutions** (air, eau, bruit), atteinte à la faune et la flore protégées, investissements touristiques et économiques, sans parler de la **sécurité et de la santé des 14 000 résidents de ce territoire et de leurs enfants**, sont patentées.

Par ailleurs, l'**éboulement du Grand Colombier à Culoz** (classé ENS en février, après l'enquête publique et le rapport du Commissaire enquêteur) en mars dernier souligne bien la fragilité de cette montagne emblématique du territoire.

Les résidents sont fondés de s'inquiéter des effets de tirs de mines et de travaux.

Toutes les communes concernées s'opposent à ce projet, sauf Anglefort.

Le Préfet de l'Ain a émis un arrêté (le 21 avril) autorisant le **défrichement du site**, avant même que les ultimes autorisations d'exploitations soient accordées.

L'AIHR réfléchit sur les recours à entreprendre pour cause de dommages irréremédiables.

Projet de centrale d'enrobés:

Nous tenions à vous informer, également, qu'un projet de centrale à bitume a été exposé, par la société **Aravis Enrobage** (Villaz 74), lors du conseil municipal de Seyssel 74, le 8 mars 2017.

Ce dossier n'en est qu'au stade embryonnaire, mais à surveiller.

Conclusion:

Les impacts cumulés de ces nouveaux projets sur les 3 départements bordant le Rhône, de Seyssel au Nord à Culoz/Chindrieux au Sud, seraient mesurablement nocifs à cette vallée.

Outre les risques environnementaux sur un territoire riche en zones protégées et les menaces en matière de santé et de sécurité publique, ces projets n'offrent aucune retombée économique réelle. Bien au contraire, ils seraient une charge lourde pour l'Etat et les collectivités territoriales (entretien des routes départementales et des ponts de Seyssel et la Loi par exemple). Enfin, tous les efforts et investissements fournis ces dernières années pour soutenir un développement économique raisonné, durable et source d'emplois (tourisme — oenotourisme, Via Rhôna, zones de sports et loisirs, etc. — et industries « vertes ») auraient été à pure perte.

L'Etat et la région ont débloqué €60 millions pour lutter contre les pollutions de la vallée de l'Arve. Nous ne voulons pas de « vallée de l'Arve bis » chez nous.

Nous vous remercions d'avance de vous positionner publiquement sur l'un et/ou l'autre de ces projets (selon votre circonscription) avant le premier tour des législatives le 11 juin prochain.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Gilles Callet
Président AIHR